

Réunion du 5 décembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Louis BECKER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

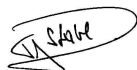
N° CP/2011/958 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), à la formation et l'information des cadres, aux Championnats d'Alsace, aux conventions d'objectifs et à l'Association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 184 619,34 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 6 700 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 47 917,32 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- 6 907,37 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 900 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres
- 13 540,65 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace
- 96 884 € au titre des conventions d'objectifs
- 11 770 € à l'Association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et le "Racing Club de Strasbourg Rugby", bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111205-63302-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/12/11